

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01149

Numéro SIREN : 792 001 133

Nom ou dénomination : 2 B

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2021 sous le numéro de dépôt 3487



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SAS 2B			37 AVE JEAN LOMBARD		
SIRET	7	9	2	0	0 1 1 3 3 0 0 0 1 8
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%		0	Bénéfice imposable à 28%
Bénéfice imposable à 15%		715	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		Déficit
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%
		Autres PV imposables à 19%			PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom	
				NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom	
				NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			OUI	X	NON
Si oui, indication du logiciel utilisé			C E G I D		

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
CABINET A2B LES ESPALUNS III RUE BERTHELOT 83160 LA VALETTE DU VAR Tél: 04.94.08.45.45			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 30/06/2020 Lieu MARSEILLE		
			Qualité et nom du signataire:		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature		

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2020

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	20 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	20 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h) 20 000	

I

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembour- sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour- sements. 8
M BRIGY BERNARD Président actionnaire 655 BD D 83000 TOULON	4 500	2019	35 747				
M BRIGY FREDERIC actionnaire 64 RUE COMMANDANT 13000 MARSEILLE	500						

J

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice
du 01012019

Désignation de l'entreprise SAS 2B

Adresse 37 AVE JEAN LOMBARD 13011 MARSEILLE

au 31122019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1	BRIGY BERNARD GERANT ASSOCIE							
2	BARGERO FRANCIS							
3	MARCAGGI CHRISTINE							
4	ETTOUMI SAID							
5	NALBANDHYAN AGHASI							
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	44 645			44 645				44 645
2	35 773			35 773				35 773
3	35 644			35 644				35 644
4	24 573			24 573				24 573
5	23 492			23 492				23 492
6								
7								
8								
9								
10								
**	164 127			164 127				164 127

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	6 430
Total	6 430

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1 :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2019 (total col.9 + total col.10) 10	170 557	- de l'exercice 2019 10	52 414
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire A MARSEILLE le 30/06/2020 Signature,			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise :		SAS 2B		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12			
Adresse de l'entreprise		37 AVE JEAN LOMBARD		13011 MARSEILLE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		79200113300018				Néant		☐ *	
				Exercice N clos le,		131122019		N-1	
						131122018			
		Brut		Amortissements, provisions		Net		Net	
		1		2		3		4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
	Fonds commercial (1)	AH		AI		42 000		42 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ		143 016		75 840	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		25 867		15 007	
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		140 997		354 039	
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		27 375		26 841	
	TOTAL (II)		BJ		BK		309 879		514 261
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		93 163		73 629	
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		97 266		91 535	
	Autres créances (3)	BZ		CA		114 882		147 485	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
	Disponibilités	CF		CG		271 718		241 052	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		48 099		41 260	
	TOTAL (III)	CJ		CK		625 127		594 961	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				16 083		21 074	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		1A		309 879		1 155 471	
1 465 350								1 198 397	
Renvois :		(1) Dont droit au bail		42 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	
27 375						(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :				Stocks :			
						Créances :			

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : SAS 2B

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 2B				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :50...000.....)			DA	50 000	50 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		)	DC			
	Réserve légale (3)			DD	5 000	5 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		)	DG			
	Report à nouveau			DH	100 757	115 360	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	52 082	5 397	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	207 839	175 757	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	362 569	445 569	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		)	DV	6 215	5 936	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	348 438	334 313	
	Dettes fiscales et sociales			DY	222 907	224 171	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	7 502	12 651	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
	TOTAL (IV)			EC	947 631	1 022 640	
	Ecart de conversion passif * (V)			ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 155 471	1 198 397	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Ecart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	670 235	660 496	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2B										Néant		*		
			Exercice N						Exercice (N-1)					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	9 466		FB			FC	9 466		11 124		
	Production vendue	} biens*	FD	2 917 973		FE			FF	2 917 973		2 926 905		
			FG	2 000		FH			FI	2 000				
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	2 929 439		FK			FL	2 929 439		2 938 029		
	Production stockée*								FM					
	Production immobilisée*								FN					
	Subventions d'exploitation								FO	9 262		15 091		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)								FP	1 079		53 499		
	Autres produits (1) (11)								FQ	35		263		
			Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 939 815		3 006 882		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*								FS	9 554		10 091		
	Variation de stock (marchandises)*								FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*								FU	993 723		1 035 279		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*								FV	(19 534)		(3 255)		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *								FW	545 239		553 787		
	Impôts, taxes et versements assimilés*								FX	33 533		40 896		
	Salaires et traitements*								FY	840 971		886 373		
	Charges sociales (10)								FZ	179 998		186 877		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions						GA	86 782		83 759		
									GB					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*								GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions								GD				
	Autres charges (12)								GE	210 274		206 818		
			Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 880 540		3 000 625		
			1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	59 275		6 258		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)						GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)						GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)								GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)								GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)								GL	1		1		
	Reprises sur provisions et transferts de charges								GM					
	Différences positives de change								GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement								GO					
			Total des produits financiers (V)						GP	1		1		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*								GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)								GR	6 861		8 346		
	Différences négatives de change								GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement								GT					
			Total des charges financières (VI)						GU	6 861		8 346		
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(6 861)		(8 345)			
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	52 414		(2 087)			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2B										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB		44 122	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		44 122	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	225	840	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		44 122	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	225	44 962	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(225)	(840)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	107	(8 324)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 939 816	3 051 006	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 887 734	3 045 609	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	52 082	5 397	
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP	54 993	60 778	
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	1 079	53 499	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)							(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	210 016	206 725	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9					
A8					dont cotisations Madelin		A7						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
Amendes et Pénalités										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
										225			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 2B											Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	42 000	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[	Dont Composants	L9	]	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[	Dont Composants	M1	]	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[	Dont Composants	M2	]	KP	218 856	KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[	Dont Composants	M3	]	KS	31 231	KT		KU	9 644
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	479 298	KW		KX	3 511	
		Matériel de transport *					KY	5 487	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	6 738	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes							LK		LL		LM	
	TOTAL III							LN	741 611	LO		LP	13 155
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G			8M		8T	
Autres participations					8U			8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P			1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T		26 841	1U		1V	533		
TOTAL IV					LQ		26 841	LR		LS	533		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G		810 452	0H		0J	13 688		
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
					par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		C0		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV		LW	42 000	1X	42 000
CORPORELLES	Terrains			IP			LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR			MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS			MG		MH	218 856	MI	218 856	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT			MJ		MK	40 874	ML	40 874
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU			MM		MN	482 810	MO	482 810	
		Matériel de transport		IV			MP		MQ	5 487	MR	5 487	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW			MS		MT	6 738	MU	6 738	
		Emballages récupérables et divers *		IX			MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY			MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC			ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY			NG		NH	754 766	NI	754 766	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ			0U		M7		0W	
Autres participations			I0			0X		0Y		0Z			
Autres titres immobilisés			I1			2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2			2E		2F	27 375	2G	27 375		
TOTAL IV			I3			NJ		NK	27 375	2H	27 375		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4			0K		0L	824 140	0M	824 140		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2B

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	121 130	PW	21 886	PX		PY	143 016
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	22 109	QA	3 758	QB		QC	25 867
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	74 478	QE	54 749	QF		QG	129 227
	Matériel de transport	QH	5 250	QI	238	QJ		QK	5 487
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 122	QM	1 161	QN		QO	6 283
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	228 089	QV	81 791	QW		QX	309 879
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	228 089	ØP	81 791	ØQ		ØR	309 879

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques nat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler		21 074				Z9	4 991	Z8	16 083
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2B

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		O2	O3	O4	O5
		9U	9V	9W	9X
		O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS 2B										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	27 375	UV	27 375	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	97 266		97 266				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY	38 212		38 212				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	12 862		12 862				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	13 231		13 231				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	50 577		50 577				
	Charges constatées d'avance			VS	48 099		48 099				
	TOTAUX			VT	287 621	VU	287 621	VV			
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	362 569	85 173	277 396					
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	348 438	348 438							
Personnel et comptes rattachés		8C	119 106	119 106							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	66 545	66 545							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	107	107						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	16 418	16 418						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	19 076	19 076						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	7 871	7 871							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	7 502	7 502							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	947 631	VZ	670 235	277 396					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	6 215			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	83 195	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 2B					Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 9										
I. RÉINTEGRATIONS					BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	52 082						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								WB								
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			XE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG									
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	)										
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	225					
	Amendes et pénalités		WJ	225		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ									
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY								
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	107								
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)						I8								
			- imposées au taux de 0 %						ZN								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme						WN								
- Plus-values soumises au régime des fusions						WO											
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ					
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8								
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3									
							TOTAL I	WR	52 414								
II. DÉDUCTIONS					PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *								WT									
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV									
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)						WH									
		- imposées aux taux de 19 %						WP									
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW									
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB									
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6									
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ									
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations					2A			XA							
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX									
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY									
	Majoration d'amortissement *							XD									
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			XF			
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA						
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F			Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC						
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB			Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS									
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9			Créance dégagee par le report en arrière du déficit	ZI			XG					
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2									
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables					bénéfice (I moins II)		XI	52 414		XJ							
					déficit (II moins I)												
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL										
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL	51 699						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	715		XO							

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAS 2B

31/12/2019

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS 2B				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	51 699
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	51 699
Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice				ZT	72 220
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS 2B															Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC	115 360			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserves légales - Autres réserves		ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	5 397				Dividendes			ZD						
	Prélèvements sur les réserves			OE					Autres répartitions			ZE	20 000					
									Report à nouveau			ZF						
	TOTAL I			OF	120 757				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II			ZG	100 757					
															ZH	120 757		
RENSEIGNEMENTS DIVERS															Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7				)	YQ			202 456						
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS									
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT									
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8				)	XQ	173 690		183 102						
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	47 333		35 934						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	8 765		9 257						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES				)	ST	315 452		325 495						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	545 239		553 787						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	12 959		14 692						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			ZS				)	9Z	20 574		26 204						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	33 533		40 896						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers								YY	181 471		180 164						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	197 972		213 332						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*								OB	730 525								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								OS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK			%	%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)				Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR 0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG									
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH									
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA					Plus-values à 15 %		JK	Plus-values à 0 %		JL				
									Plus-values à 19 %		JM	Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD					Plus-values à 15 %		JN	Plus-values à 0 %		JO				
									Plus-values à 19 %		JP	Imputations		JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH					N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 2B Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 2B

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR) sur 10 ans sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					

Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
		TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 2B

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 2B

Néant ☒ *

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 2B					Néant ☐ *				
Exercice ouvert le : 01/01/2019			et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois		1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS									
Effectif moyen du personnel * :						YP			
dont apprentis						YF			
dont handicapés						YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale						RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE									
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						OA	2 929 439		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						OT			
TOTAL 1						OX	2 929 439		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée									
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OH	35		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						OE			
Subventions d'exploitation reçues						OF	9 262		
Variation positive des stocks						OD	19 534		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						OI	1 079		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						XT			
TOTAL 2						OM	29 910		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)									
Achats						ON	1 003 277		
Variation négative des stocks						OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						OR	346 811		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OW	210 274		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OY			
TOTAL 3						OJ	1 560 361		
IV- Valeur ajoutée produite									
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)						OG	1 398 987		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).						SA	1 398 987		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE									
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	2 929 439		Effectifs au sens de la CVAE *	EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						HX			
Période de référence				GY	01/01/2019		GZ	31/12/2019	
Date de cessation						HR			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.									

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 7 9 2 0 0 1 1 3 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2B

ADRESSE (voie) 37 AVE JEAN LOMBARD

CODE POSTAL 13011 VILLE MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 5 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BRIGY Prénom(s) BERNARD

Nom marital % de détention 90.00 Nb de parts ou actions 4 500

Naissance : Date 220268 N° Département 974 Commune ST DENIS Pays FR

Adresse : N° 655 Voie BD DU FARON

Code postal 83000 Commune TOULON Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique BRIGY Prénom(s) FREDERIC

Nom marital % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 64 Voie RUE COMMANDANT ROLLAND

Code postal 13000 Commune MARSEILLE Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
FONDS COMMERCIAL	42 000	42 000		
20600000 DROIT ENTREE	30 000	30 000		
20600002 DROIT ENTREE IMMOAUCHAN	12 000	12 000		
CONSTRUCTIONS	75 840	97 726	21 886-	22. 39-
21450000 AGENC.CONST.SOL AUTRUI	218 856	218 856		
28145000 AMORT.AG.CON.SOL AUTRUI	143 016-	121 130-	21 886-	18. 07-
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	15 007	9 122	5 886	64. 52
21540000 MATERIEL	23 216	22 803	414	1. 81
21540001 MATERIEL ET OUTILLAGE CAPELETT	13 799	5 094	8 705	170. 88
21540002 MATERIEL ET OUTILLAGE ST LOUP	3 859	3 334	525	15. 75
28154000 AMORT MATERIEL	22 359-	20 868-	1 491-	7. 14-
28154001 AMORT MATERIEL CAPELETTE	2 020-	498-	1 522-	305. 79-
28154002 AMORT MATERIEL ST LOUP	1 489-	744-	745-	100. 24-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	354 039	406 674	52 636-	12. 94-
21810000 INSTALLATIONS AGENCEMENTS	26 592	25 642	950	3. 70
21810001 INSTALLATION AGENCEMENT CAPELE	10 581	10 581		
21810002 AGENCENEMENT INSTAL ST LOUP	445 637	443 076	2 561	0. 58
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	5 487	5 487		
21830000 MATERIEL BUREAU ET INFO	6 118	6 118		
21840000 MOBILIER	620	620		
28181000 AMORT INSTALLATION AGENCE	18 107-	14 475-	3 632-	25. 09-
28181001 AMORT INSTALLATION AGENCE CAPE	4 865-	2 749-	2 116-	76. 98-
28181002 AMORT INSTAL AGENCE ST LOUP	106 255-	57 254-	49 001-	85. 58-
28182000 AMORT.MATERIEL TRANSPORT	5 487-	5 250-	238-	4. 52-
28183000 AMORT MAT BUREAU	5 662-	4 502-	1 161-	25. 78-
28184000 AMORT.MOBILIER	620-	620-		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	27 375	26 841	533	1. 99
27500000 DEPOTS CAUTIONNEM.VERSES	7 871	7 686	185	2. 40
27500002 DEPOT ET CAUTIONEMENT ST LOUP	19 504	19 155	349	1. 82
Total II	514 261	582 363	68 102-	11. 69-
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	93 163	73 629	19 534	26. 53
31000000 MATIERES PREMIERES	18 919	15 134	3 785	25. 01
31000001 STOCK MP CAPELETTE	19 351	18 821	530	2. 81
31000002 STOCK MP ST LOUP	22 404	17 422	4 982	28. 60
32610000 STOCK EMBALLAGES	9 927	6 856	3 070	44. 78
32610001 STOCK EMBALLAGE CAPELETTE	9 826	6 469	3 357	51. 89
32610002 STOCK EMBALLAGE ST LOUP	12 736	8 927	3 810	42. 68
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	97 266	91 535	5 731	6. 26
41100000 Collectif client	50 009	44 278	5 731	12. 94
41810001 Clts-Factures ? ?tablir	47 257	47 257		
AUTRES CREANCES	114 882	147 485	32 603-	22. 11-
40100000 Collectif fournisseur	516	870	354-	40. 68-
40980000 RRR A OBTEN.AVOIR A RECEV	50 061	36 586	13 474	36. 83
42100075 BOUHASSOUN MOKTHAR		148	148-	100. 00-
42100091 ROULLIER MELANIE	2		2	
42100107 THIERS EMILIE	1 219		1 219	
42100147 DELESTAING CLARA	1		1	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
42100152 NEBATI YANISS	717		717	
42100360 SEDDAR	439	439		
42100410 AISSAT ANIS	164	164		
42101600 EL MANSOURY JAWAD	11 666		11 666	
42500000 ACOMPTE	16 997	16 692	305	1. 83
42500001 ACOMPTE LA CAPELETTE	2 320	3 320	1 000-	30. 12-
42500002 Personnel-Avces et acptes	3 630	3 450	180	5. 22
42700000 SAISIE ARRET	1 057		1 057	
43730001 RETRAITE CAPELETTE	961	2 227	1 266-	56. 85-
43870000 ORGANISMES SOC PROD A RECEVOIR	11 901	9 416	2 485	26. 39
44400000 IMPOTS SOCIETE		57 936	57 936-	100. 00-
44566100 TVA DED SUR BIENS SERV	12 841	3 958	8 883	224. 41
44567000 TVA CREDIT A REPORTER		822	822-	100. 00-
44583000 TVA RBST A RECEVOIR		10 000	10 000-	100. 00-
44586000 TVA DED / FOURN FACT N/PARVENU	390	1 456	1 067-	73. 24-
DISPONIBILITES	271 718	241 052	30 666	12. 72
51130000 CB A ENCAISSER		7 848	7 848-	100. 00-
51140000 TR A ENCAISSER	3 633	20 191	16 558-	82. 01-
51140001 TR ENCAISSER LA CAPELETTE	3 371		3 371	
51210001 BPCA LA CAPELETTE	73 362	26 023	47 339	181. 91
51210002 BP MED ST LOUP	94 082	63 080	31 002	49. 15
51220000 CAISSE EPARGNE	46 820	32 425	14 395	44. 39
51222100 CAISSE EPARGNE LIVRET	307	163	144	88. 49
53100000 CAISSE	13 395	26 855	13 460-	50. 12-
53100001 CAISSE LA CAPELETTE	15 562	29 019	13 457-	46. 37-
53100002 CAISSE ST LOUP	21 186	35 448	14 262-	40. 23-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	48 099	41 260	6 839	16. 58
48600000 CHARGES CONSTATEES AVANCE	48 099	41 260	6 839	16. 58
Total III	625 127	594 961	30 167	5. 07
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	16 083	21 074	4 991-	23. 68-
48180000 Charges ? r?partir plus.exerc.	16 083	21 074	4 991-	23. 68-
TOTAL GENERAL	1 155 471	1 198 397	42 927-	3. 58-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	50 000	50 000		
10130000 CAP.SOUSCR. APPELE VERSE	50 000	50 000		
RESERVE LEGALE	5 000	5 000		
10610000 RESERVE LEGALE	5 000	5 000		
REPORT A NOUVEAU	100 757	115 360	14 603-	12. 66-
11000000 REPORT A NOUVEAU	100 757	115 360	14 603-	12. 66-
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	52 082	5 397	46 685	865. 02
Total I	207 839	175 757	32 082	18. 25
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	362 335	445 569	83 234-	18. 68-
16410002 EMPRUNT 8638966	274 874	330 773	55 900-	16. 90-
16410100 EMPRUNT C.E. 180 000 euros	87 270	114 566	27 296-	23. 83-
16884000 INT.COUR./EMPR.ETB CREDIT	123	161	38-	23. 83-
16884100 ASS COURUES / EMPRUNT	68	68		
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	234		234	
51860000 BANQUE INTERETS COURUS	234		234	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	6 215	5 936	279	4. 70
45510000 C/C BERNARD BRIGY	1 215	936	279	29. 80
45511000 C/C BIGEON FREDERIC	5 000	5 000		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	348 438	334 313	14 125	4. 23
40100000 Collectif fournisseur	345 623	330 845	14 778	4. 47
40810000 FOURNISSEURS FACT NON PARV	2 815	3 468	653-	18. 82-
DETTES FISCALES ET SOCIALES	222 907	224 171	1 264-	0. 56-
42100077 CECCHERINI NATHAN		1 507	1 507-	100. 00-
42100079 ETTOUMI SAID	2 424	1 623	801	49. 35
42100080 DAGNOKO ISMAEL	521	752	230-	30. 66-
42100081 LABBE OLIVIER	1 667	1 309	358	27. 33
42100086 EMBARKI MYRIAM		1 275	1 275-	100. 00-
42100091 ROULLIER MELANIE		364	364-	100. 00-
42100094 DUCHEMANN TREISSY		318	318-	100. 00-
42100098 LARDY SARAH		1 154	1 154-	100. 00-
42100101 GRIMAL CLARA	1 313	641	672	104. 76
42100102 CAMARA ALPHA	1 231	448	783	174. 84
42100104 RICARDO ROMAIN	1 260	525	735	139. 90
42100105 BROTONS LUNES		505	505-	100. 00-
42100106 DUCHEMANN MALORY		906	906-	100. 00-
42100107 THIERS EMILIE		363	363-	100. 00-
42100108 MEZO SAMANTHA		641	641-	100. 00-
42100109 BUCAILLE SAMUEL		718	718-	100. 00-
42100111 CHELIHI MATTHIAS		1 477	1 477-	100. 00-
42100113 TALIANA CLARA	682	373	309	82. 82
42100114 NALBANDYAN AGHASI	2 098	1 342	756	56. 36
42100116 MOUREAU STEPHANIE	1 532	953	579	60. 77
42100118 Personnel-R?mun?rations dues		1 724	1 724-	100. 00-
42100119 MARRON LEA	1 452	1 044	408	39. 03
42100120 NESTORET JEAN LOUIS		1 250	1 250-	100. 00-
42100122 DUCHEMANN AUDREY		778	778-	100. 00-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
42100123 CHAUVIN AXEL		74	74-	100. 00-
42100125 CISSE AMARA	1 207		1 207	
42100126 BOUNAN DYLAN	1 446		1 446	
42100127 BULGARE CELINE	1 863		1 863	
42100132 DESCHAMPS MARIS	237		237	
42100141 PAGANO ANTHONY	1 030		1 030	
42100142 DIDIERLAURENT ARNOUD	1 022		1 022	
42100143 KHAROTAI ZAR WALI	933		933	
42100144 MAJANI INSA	754		754	
42100153 ABRAAMIAN MARINE	1 711		1 711	
42100156 MOHAMADI ALI LIBANIYOU	1 022		1 022	
42100158 SAVAJOLS NICOLAS	1 326		1 326	
42100159 CAMARA ABDOULAYE	881		881	
42100160 RUULT DE BEAULIEU	474		474	
42100163 GEONI NAUMI	954		954	
42100164 DIAKIT BINA MARA	261		261	
42100167 MEEGENS PAULINE	451		451	
42100168 MAHUAN SOFIAN	492		492	
42100171 PALAGGI LUCAS	269		269	
42100173 DUBOIS MARGAUX	956		956	
42100174 PERY PEYO OLIVIER	1 017		1 017	
42100175 VERGES JEREMIE	1 028		1 028	
42100177 DENZA SAMANTHA	757		757	
42100179 PALMACCIO	239		239	
42100180 SAHAK	135		135	
42100181 DALIDET TRACHEL	930		930	
42100182 CAMARA MAMADOU	322		322	
42100183 BENABDERRAHMANE NESSIM	208		208	
42100184 PEREZ MICKAEL	139		139	
42100185 ROUFIAT LEILA	474		474	
42100240 BUDRIA GUILLAUME		1 649	1 649-	100. 00-
42100270 MARCAGGI	3 191	1 617	1 574	97. 31
42100320 KHALLADI	1 827	1 881	54-	2. 87-
42100340 LAINCER	1 271	1 194	77	6. 48
42100450 GROSSMAN ENZO	1 768	1 313	456	34. 71
42100480 SMETI NEJMEDDINE		1 194	1 194-	100. 00-
42100520 DIAS MONTEIRO EDINA	323	1 146	822-	71. 77-
42100540 M HOME SHANYCE		376	376-	100. 00-
42100550 BARGERO	2 173	3 110	937-	30. 12-
42100570 COLOMBANI LAURENT		656	656-	100. 00-
42100590 BARBETTI CORINNE		1 830	1 830-	100. 00-
42100610 KELLOU ABOUBAKER		1 818	1 818-	100. 00-
42100660 LAABID NABIL	1 615	2 070	456-	22. 00-
42100680 COCCUZZA TIFFANY	2 119	2 051	69	3. 35
42100720 EDNA MENDES SUZETTE	1 674	1 809	135-	7. 48-
42100760 SOLA PELLETIER LYNE		693	693-	100. 00-
42100770 WARTENBERG VERONIQUE	1 920	1 578	342	21. 64
42101300 MASSE DANIEL	972	1 445	472-	32. 69-
42101600 EL MANSOURY JAWAD		1 272	1 272-	100. 00-
42101800 BRIGY BERNARD	3 473	3 525	52-	1. 47-
42103000 CORNANGUER		2 226	2 226-	100. 00-
42106000 COUTURON CHRISTOPHE		1 247	1 247-	100. 00-
42107000 DUPONT FANNY	1 884	1 921	37-	1. 90-
42700000 SAISIE ARRET		110	110-	100. 00-
42820000 Dettes provisionn es sur C.P.	18 077	12 957	5 120	39. 51

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
42820001 CONGES A PAYER LA CAPELETTE	16 564	11 920	4 644	38. 96
42820002 CONGES A PAYER ST LOUP	23 535	19 579	3 956	20. 21
43100000 URSSAF	5 296	12 439	7 143-	57. 42-
43100001 URSSAF CAPELETTE	5 877	10 933	5 056-	46. 25-
43100002 URSSAF ST LOUP	10 939	14 128	3 189-	22. 57-
43720000 PREVOYANCE	1 194	2 140	946-	44. 19-
43720001 PREVOYANCE CAPELETTE	694	514	180	35. 12
43720002 AG2R PREVOYANCE ST LOUP	1 532	1 045	487	46. 62
43730000 RETRAITE	6 837	7 134	297-	4. 16-
43730002 AG2R ST LOUP	8 115	4 387	3 728	84. 98
43735100 MUTUELLE	459		459	
43735200 MUTUELLE LA CAPELETTE	295		295	
43735300 MUTUELLE ST LOUP	953		953	
43820000 Charges sociales sur C.P.	4 187	4 017	170	4. 23
43820001 CHARGES SOC / CP LA CAPELETTE	2 947	2 578	368	14. 28
43820002 CHARGES SOC/CP ST LOUP	5 911	6 012	101-	1. 68-
43860000 ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	11 310	10 768	541	5. 03
44400000 IMPOTS SOCIETE	107		107	
44551000 TVA A DECAISSER	3 883		3 883	
44562000 TVA DED / IMMOBILISATIONS		7 844	7 844-	100. 00-
44571000 TVA COLLECTEE A 20 %		717	717-	100. 00-
44573000 TVA COLLECTEE 5.5 %		1 089	1 089-	100. 00-
44580000 TVA A REGULARISER	5 613		5 613	
44587000 TVA S/CLTS FACTURES A ETABLIR	6 922	6 922		
44820000 PAS	550		550	
44820001 PAS LA CAPELETTE	253		253	
44820002 PAS ST LOUP	138		138	
44860000 ETAT - CHARGES A PAYER	18 135	14 176	3 959	27. 93
45710000 DIVIDENDES A VERSER BRIGY		11 424	11 424-	100. 00-
45711000 DIVIDENDES A VERSER BIGEON	1 656	1 656		
AUTRES DETTES	7 502	12 651	5 149-	40. 70-
46810000 CHARGES A PAYER	7 502	12 651	5 149-	40. 70-
Total IV	947 631	1 022 640	75 009-	7. 33-
TOTAL GENERAL	1 155 471	1 198 397	42 927-	3. 58-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	9 466	11 124	1 658-	14. 91-
70780000 VENTES PRESSE	5 291	6 031	739-	12. 26-
70780001 VENTES PRESSE LA CAPELETTE	4 175	5 093	919-	18. 04-
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	2 917 973	2 926 905	8 931-	0. 31-
70110000 VENTES A 5.5 %	702 599	732 280	29 682-	4. 05-
70110001 VENTES A 5.5 % LA CAPELETTE	627 641	616 848	10 793	1. 75
70110002 RECETTES 5.5 % ST LOUP	1 137 380	1 157 363	19 983-	1. 73-
70120000 VENTES A 10 %	78 768	76 573	2 195	2. 87
70120001 VENTES A 10 % LA CAPELETTE	141 822	145 911	4 089-	2. 80-
70120002 RECETTES 10 % ST LOUP	228 584	197 608	30 977	15. 68
70130000 VENTES A 20 %	113	85	28	33. 34
70130001 VENTES A 20 % LA CAPELETTE	496	37	459	NS
70130002 VENTES TN ST LOUP	571	200	371	185. 57
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	2 000		2 000	
70800000 PRESTATIONS SERVICE ANNEXE	2 000		2 000	
Chiffre d'affaires NET	2 929 439	2 938 029	8 590-	0. 29-
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	9 262	15 091	5 829-	38. 63-
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITAT.	6 082	15 091	9 009-	59. 70-
74000001 Subventions d'exploitation	3 180		3 180	
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	1 079	53 499	52 421-	97. 98-
79100000 TRANSFERTS CHARGES D'EXPL	1 079	9 580	8 501-	88. 74-
79100001 TRANSFERT CHARGES CAPELETTE		5 725	5 725-	100. 00-
79110000 TRANSFERT CHARGES SOUMIS TVA		8 564	8 564-	100. 00-
79110001 TRANSFERT CHARGES SOUMIS TVA		29 630	29 630-	100. 00-
AUTRES PRODUITS	35	263	228-	86. 82-
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION	29	7	22	310. 66
75800001 PRODUITS DIVERS DE GESTION	5	22	17-	75. 70-
75800002 PRODUITS DIVERS GESTION ST LOU	1	234	233-	99. 66-
Total des Produits d'exploitation	2 939 815	3 006 882	67 068-	2. 23-
ACHATS DE MARCHANDISES	9 554	10 091	537-	5. 33-
60780000 ACHATS PRESSE	4 927	5 853	926-	15. 83-
60780001 PRESSE LA CAPELETTE	4 517	4 098	419	10. 23
60870000 FRAIS FACTURATION		47	47-	100. 00-
60870001 FF CAPELETTE	90		90	
60870002 FF ST LOUP	20	93	73-	78. 25-
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	993 723	1 035 279	41 556-	4. 01-
60110000 ACHATS MATIERES PREMIERES 5.5%	281 161	294 682	13 521-	4. 59-
60110001 ACHAT MATIERES TR CAPELETTE	253 450	267 927	14 477-	5. 40-
60110002 ACHAT MAT 1ERE ST LOUP TR	417 318	418 567	1 249-	0. 30-
60122000 ACHATS MATIERES PREMIERES 20 %	2 798	6 297	3 499-	55. 57-
60122001 ACHATS MP 20 % CAPELETTE	3 243	4 693	1 450-	30. 90-
60122002 ACHAT MAT 1ERE ST LOUP TN	4 544	5 234	689-	13. 17-
60260000 EMBALLAGES	17 773	16 690	1 083	6. 49
60260001 EMBALLAGES CAPELETTE	18 130	14 708	3 422	23. 27
60260002 EMBALLAGES ST LOUP	32 043	26 517	5 526	20. 84
60910000 RRRO/ACH. MATIERES PREMIERES	8 163-	180	8 343-	NS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
60910001 RRRO/ACH MP CAPELETTE	14 021-	3 276-	10 745-	327. 99-
60910002 RFA ST LOUP	14 554-	16 940-	2 385	14. 08
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	19 534-	3 255-	16 278-	500. 04-
60310000 VARIATION STOCKS MAT PREM	3 785-	1 838	5 623-	305. 98-
60310001 VARIATION STOCK MP CAPELETTE	530-	4 011-	3 481	86. 79
60310002 VARIATION STOCK ST LOUP	4 982-	4 043	9 026-	223. 22-
60326000 STOCK EMBALLAGES	3 070-	1 730-	1 341-	77. 50-
60326001 VARIATION STOCK EMBALLAGE CAPE	3 357-	1 732-	1 625-	93. 78-
60326002 VARIATION STOCK EMB ST LOUP	3 810-	1 664-	2 146-	129. 01-
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	545 239	553 787	8 548-	1. 54-
60610000 GAZ	30	39	9-	23. 71-
60610001 GAZ CAPELETTE	6 916	7 830	915-	11. 68-
60610002 GAZ ST LOUP	25	27	2-	9. 09-
60611000 EAU	2 017-	2 017	4 034-	200. 00-
60611001 EAU LA CAPELETTE	2 468	2 339	129	5. 51
60612000 EDF	24 606	18 173	6 433	35. 40
60612001 EDF LA CAPELETTE	16 538	23 414	6 876-	29. 37-
60612002 EDF ST LOUP	26 490	34 071	7 580-	22. 25-
60615000 CARBURANTS	2 678	3 062	384-	12. 54-
60615001 CARBURANT CAPELETTE	155		155	
60615002 CARBURANTS ST LOUP	269	243	26	10. 75
60630000 ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEMENTS	9 597	12 449	2 853-	22. 91-
60630001 ENTRETIEN PETIT EQUIP CAPELETT	9 249	5 784	3 464	59. 89
60630002 ENT. ET PETIT EQUIP. ST LOUP	8 621	15 882	7 261-	45. 72-
60631000 PRODUITS ENTRETIEN	4 936	5 568	631-	11. 34-
60631001 PRODUITS ENTRETIEN CAPELETTE	4 493	4 088	405	9. 90
60631002 PRODUITS ENTRETIEN ST LOUP	4 022	3 663	359	9. 80
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	706	1 078	372-	34. 50-
60640001 FOURNITURE ADMI. LA CAPELETTE	1 045	1 213	168-	13. 83-
60640002 FOURN.ADM. ST LOUP	1 075	1 573	498-	31. 67-
61221000 CREDIT BAIL 1FOUR+2HOTTES	2 922	6 973	4 051-	58. 10-
61221001 MATIXIS CE CAISSE SANGO LA POM	2 116	1 407	709	50. 35
61221002 NATIXIS ST LOUP	46 620	37 797	8 823	23. 34
61221100 LOCAM LAVE VAISSELLE	1 855	258	1 597	619. 99
61221110 MACHINA A NAPPER LA POMME	1 480		1 480	
61222000 CREDIT BAIL TOUR A PIZZA		748	748-	100. 00-
61223000 CREDIT BAIL ENS. FERMENTATION		11 515	11 515-	100. 00-
61225000 CREDIT BAIL COMPTOIRS-CAISSE		2 080	2 080-	100. 00-
61320000 REDEVANCE LOT PLAGE 11	4 500		4 500	
61320002 LOCATION ST LOUP	74 777	86 096	11 319-	13. 15-
61330000 LOCATION IMMOBILIERE	32 178	31 208	970	3. 11
61350000 LOCATION MATERIEL	1 260	1 320	60-	4. 52-
61350001 LOCATION MATERIEL CAPELETTE		366	366-	100. 00-
61350002 LOCATION MACH EXPRESSO	1 080	1 080		
61351000 LOCATION TPE AEC	396	494	98-	19. 77-
61351002 LOCATION TPE ST LOUP	960	960		
61351012 LOCAM SEBP	7 076	6 784	292	4. 30
61351100 LOCATION BMW 2 ROUES DS-047-NK	929	1 673	744-	44. 44-
61351101 LOCATION BMW 2 ROUES LA CAPELE	930	837	93	11. 12
61351102 LOCATION BMW 2 ROUES ST LOUP	929	837	93	11. 11
61351200 VOLVO	3 915	501	3 414	681. 69
61351201 VOLVO LA CAPELETTE	3 915	502	3 413	680. 13
61351202 VOLVO ST LOUP	3 915	500	3 415	683. 22

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
61351600 LOCATION MINI		2 741	2 741-	100. 00-
61351601 LOCATION MINI LA CAPELETTE		1 099	1 099-	100. 00-
61351602 LOCATION MINI ST LOUP		1 100	1 100-	100. 00-
61351700 LOCATION PARTNER PEUGEOT	1 101	3 302	2 201-	66. 67-
61351701 LOCATIONS PARTNER LA CAPELLE	1 101		1 101	
61351702 LOCATION PARTNER ST LOUP	1 101		1 101	
61352000 LOCATION LINGE	1 129	2 417	1 287-	53. 27-
61353000 GRENKE EPACK HYGIENE V3	469		469	
61353001 GRENKE CONTRAT 15216164	469		469	
61353002 GRENKE CONTRAT 15216179	469		469	
61354000 LOCATION TELESURVEILLANCE	300	1 270	970-	76. 38-
61354001 LOCATION ENREGISTREUR 8 VOIES	539	1 430	891-	62. 31-
61357002 LOCATION SALLE		1 200	1 200-	100. 00-
61420002 CHARLES LOCATIVES ST LOUP	30 254	35 387	5 133-	14. 51-
61520000 ENTRETIEN REPARATION LOCAUX	2 422	1 893	529	27. 94
61520001 ENTRETIEN LOCAUX CAPELETTE	2 648	2 945	297-	10. 10-
61520002 ENTRETIEN LOCAUX ST LOUP	12 968	12 579	390	3. 10
61550000 ENTRETIEN REPARATION MATERIEL	8 718	12 256	3 538-	28. 87-
61550001 ENT ET REP MATERIEL CAPELETTE	3 607	11 270	7 663-	67. 99-
61550002 ENT ET REP MATERIEL ST LOUP	5 644	1 005	4 639	461. 50
61552000 ENTR. REP. MAT. TRANSPORT	1 165	1 949	784-	40. 24-
61552001 ENTR REP MAT TRANSPORT LA CAPE	112	70	42	59. 18
61552002 ENTRE REP MAT TRANSPORT ST LOU	112	302	190-	63. 01-
61560000 MAINTENANCE	2 907	2 736	171	6. 24
61560001 MAINTENANCE CAPELETTE	3 131	2 951	180	6. 10
61560002 MAINTENANCE ST LOUP	4 819	4 587	232	5. 06
61600000 PRIME ASSURANCE	6 427	6 104	324	5. 30
61600001 ASSURANCES LA CAPELETTE	3 717	3 438	279	8. 11
61600002 PRIME ASSURANCE ST LOUP	4 977	4 134	842	20. 38
61610000 ASSURANCES CREDIT BAIL	582	691	109-	15. 72-
61610001 ASSURANCE CREDIT BAIL CAPELETT	265		265	
61610002 ASS CREDIT BAIL ST LOUP	567	29	538	NS
61612000 ASSURANCE SUR EMPRUNT	1 541	1 412	128	9. 09
61612002 ASSURANCE EMPRUNT ST LOUP	931	931		
61613002 ASS HOMME CLE ST LOUP	109	298	189-	63. 55-
61810000 DOCUMENTATION		7	7-	100. 00-
62110001 PERSONNEL EXTERIEUR ST LOUP	31 787		31 787	
62110002 PERSONNEL EXTERIEUR	15 546	35 634	20 088-	56. 37-
62111002 STAGES ST LOUP		300	300-	100. 00-
62260000 HONORAIRES	3 011	2 472	539	21. 79
62260001 HONORAIRES CAPELETTE	1 000	1 488	488-	32. 78-
62260002 HONORAIRES ST LOUP	3 412	4 473	1 061-	23. 72-
62270000 FRAIS ACTES	878	411	467	113. 84
62270001 FRAIS ACTES CAPELETTE	109	207	98-	47. 34-
62270002 FRAIS ACTES ST LOUP	355	207	149	71. 91
62300000 PUBLICITE	10 511	2 982	7 529	252. 49
62300001 PUBLICITE LA CAPELETTE	12 367	6 984	5 383	77. 07
62300002 PUBLICITE ST LOUP	15 816	12 238	3 577	29. 23
62360000 CADEAUX CLIENTELE	264	256	8	3. 18
62360001 CADEAUX CLIENTELE CAPELETTE	64		64	
62360002 CADEAUX CLIENTE ST LOUP	64	95	31-	32. 49-
62380000 DONS	200		200	
62410000 TRANSPORT SUR ACHAT	15	49	34-	69. 83-
62410001 TRANSPORT / ACAHTS LA CAPELETT	15		15	
62410002 TRANSPORT / ACAHTS ST LOUP	15		15	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
62510000 DEPLACEMENTS	2 103	2 997	894-	29. 83-
62510001 DEPLACEMENT LA CAPELETTE	170	136	34	24. 99
62510002 DEPLACEMENT ST LOUP	1 556	602	954	158. 43
62570000 RECEPTIONS	3 750	4 252	502-	11. 80-
62570001 RESTAURANT LA CAPELETTE	336	89	247	276. 04
62570002 RECETIONS ST LOUP	2 344	1 446	898	62. 11
62600000 FRAIS TELEPHONIQUES	1 973	2 249	277-	12. 30-
62600002 ORANGE LA CAPELETTE	622	420	202	48. 16
62610000 AFFRANCHISSEMENTS	317	1 262	945-	74. 87-
62610001 AFRANCHISSEMENT CAPELETTE	304	71	233	328. 79
62610002 ORANGE ST LOUP	1 845	900	945	104. 91
62610012 AFFRANCHISSEMENTS ST LOUP	18	144	126-	87. 74-
62710000 COMMISSIONS CB	1 280	1 134	146	12. 92
62730000 FRAIS / TICKET RESTO	2 006	2 352	346-	14. 71-
62730001 FRAIS / TR LA CAPELETTE	1 646	996	650	65. 27
62730002 FRAIS TR ST LOUP	2 369	2 126	243	11. 43
62780000 SERVICES BANCAIRES	2 560	1 589	971	61. 12
62780001 SERVICES BANCAIRES LA CAPELETT	1 177	1 506	329-	21. 82-
62780002 SERVICES BANCAIRES ST LOUP	602	648	46-	7. 10-
62781001 COMMISSIONS CB LA CAPELETTTE	895	895	0-	0. 01-
62781002 COMMISSIONS CB ST LOUP	2 465	2 066	399	19. 32
62800000 COTISATIONS	1 377	57	1 320	NS
62800001 COTISATIONS CAPELETTE	81		81	
62800002 COTISATIONS ST LOUP	67	77	11-	13. 64-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	33 533	40 896	7 363-	18. 00-
63330000 Formation continue	1 213	1 375	162-	11. 75-
63330001 FPC LA CAPELETTE	1 213	979	234	23. 89
63330002 FPC ST LOUP	2 419	2 090	329	15. 73
63350000 TAXE APPRENTISSAGE	1 734	9	1 725	NS
63350001 TAXE APPRENTISSAGE CAPELETTE	1 237	183	1 054	576. 59
63350002 TAXE APPRENTISSAGE ST LOUP	2 585	2 413	172	7. 13
63500000 AUTRES IMPOTS	4 036	5 534	1 498-	27. 06-
63500001 AUTRES IMPOTS CAPELETTE	3 745	8 678	4 932-	56. 84-
63511000 CONTRIBUTION ECO.TERRITORIALE	3 150	7 486	4 336-	57. 92-
63511001 CFE LA CAPELETTE	1 673	926	747	80. 67
63511002 CFE ST LOUP	1 092	558	534	95. 70
63511100 CVAE	1 900	1 907	7-	0. 38-
63511101 CVAE LA CAPELETTE	1 900	1 907	7-	0. 38-
63511102 CVAE ST LOUP	3 244	1 907	1 337	70. 08
63512000 TAXE FONCIERE	2 392	4 944	2 553-	51. 63-
SALAIRES ET TRAITEMENTS	840 971	886 373	45 402-	5. 12-
64110000 SALAIRES BRUTS	197 604	246 108	48 504-	19. 71-
64110001 SALAIRES BRUT CAPELETTE	166 848	162 173	4 674	2. 88
64110002 SALAIRES BRUT ST LOUP	366 073	368 822	2 749-	0. 75-
64111401 IND TRANSPORT ET NETTOYAGE		3 674	3 674-	100. 00-
64112002 PRIME DEFISCALISEE DESOCIALISE		350	350-	100. 00-
64115000 INDEMNITES RUPTURE CONVENTIONN	180	5 225	5 045-	96. 56-
64115001 IND LICENCIEMENT CAPELETTE	1 073	10 319	9 246-	89. 60-
64115002 INDEMNITES RUPTURE ST LOUP		1 360	1 360-	100. 00-
64120000 Congés payés	5 120	7 782-	12 901	165. 79
64120001 CONGES A PAYER LA CAPELETTE	4 644	2 076	2 569	123. 77
64120002 VARIATION CP ST LOUP	3 956	17 209	13 253-	77. 01-
64121000 SALAIRES APPRENTI	29 889	39 613	9 724-	24. 55-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
64121001 SALAIRE APPRENTI LA CAPELETTE	44 051	25 137	18 914	75. 24
64121002 SALAIRE APPRENTI ST LOUP	29 489	20 440	9 050	44. 28
64140000 AVANTAGES NATURE PAINS	492-	498-	5	1. 07
64141000 REPRISE AN	5 194-	4 736-	458-	9. 68-
64141001 REPRISE AN CAPELETTE	7	1 108-	1 115	100. 63
64141002 REPRISE AN ST LOUP	2 277-	2 009-	268-	13. 35-
CHARGES SOCIALES	179 998	186 877	6 879-	3. 68-
64500000 Charges sociales	170	1 557-	1 727	110. 92
64500001 VARIATION CH. SOCIALES / CP	368	69	300	436. 95
64500002 VARIATION CHARGES SOC / CP ST	101-	5 354	5 455-	101. 89-
64510000 COTISATIONS URSSAF	8 070	38 216	30 146-	78. 88-
64510001 COTISATIONS URSSAF CAPELETTE	29 420	23 855	5 565	23. 33
64510002 COT URSSAF ST LOUP	54 220	62 459	8 239-	13. 19-
64520000 COTISATIONS PREVOYANCE	6 760	1 796-	8 555	476. 48
64520001 COTIS PREVOYANCE CAPELETTE	4 995	4 642	352	7. 59
64520002 COT PREVOYANCE ST LOUP	7 600	11 285	3 686-	32. 66-
64530000 COTISATIONS RETRAITE	11 381	19 236	7 855-	40. 83-
64530001 COTISATION RETRAITE CAPELETTE	5 146	9 082	3 936-	43. 33-
64530002 COT RETRAITE ST LOUP	12 716	29 031	16 316-	56. 20-
64531000 COTIS. RETRAITE CADRE		156	156-	100. 00-
64535100 COTIS. MUTUELLE	753		753	
64535101 COT MUTUELLE LA CAPELETTE	295		295	
64535102 MUTUELLE ST LOUP	2 040		2 040	
64540000 COTISATION POLE EMPLOI	8 369	9 280	910-	9. 81-
64540001 COTISATION POLE EMPLOI CAPELET	7 755	6 176	1 579	25. 56
64540002 COT POLE EMPLOI ST LOUP	14 811	15 996	1 186-	7. 41-
64750000 COTISATION MEDECINE TRAVAIL	5 232	5 005	227	4. 54
64900000 Crédit d'impôt compétitivité e		15 017-	15 017	100. 00
64900001 CICE LA CAPELETTE		11 239-	11 239	100. 00
64900002 CICE ST LOUP		23 356-	23 356	100. 00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	86 782	83 759	3 023	3. 61
68112000 DOT AMORT CORPORELLES	28 407	30 844	2 438-	7. 90-
68112001 DOT AMORT CORPORELLES CAPELETT	3 638	4 407	769-	17. 45-
68112002 DOT AMORT CORPORELLES ST LOUP	49 746	48 507	1 239	2. 55
68120000 CHARGES A REPARTIR DOTATION	4 991		4 991	
AUTRES CHARGES	210 274	206 818	3 456	1. 67
65110000 REDEVANCE POUR MARQUES	24 326	25 195	869-	3. 45-
65110001 REDEVANCE MARQUE CAPELETTE	23 065	24 007	942-	3. 92-
65110002 REDEVANCE MARQUE ST LOUP	54 625	49 523	5 102	10. 30
65120001 REDEVANCE LOCATION GERANCE	108 000	108 000		
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION	27	10	17	170. 99
65800001 CHARGES DIVERS GESTION CAPELET	119	3	116	NS
65800002 CHARGES DIVERSES GESTION ST LO	112	80	32	40. 37
Total des Charges d'exploitation	2 880 540	3 000 625	120 085-	4. 00-
Résultat d'exploitation	59 275	6 258	53 017	847. 23
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1	1	0-	35. 00-
76400000 INTERETS CREDITEUR	1	1	0-	35. 00-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Total des Produits financiers	1	1	0-	35. 00-
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	6 861	8 346	1 484-	17. 79-
66116000 INTERETS S/EMPRUNT	3 199	4 051	852-	21. 03-
66116002 INTERETS EMPRUNT ST LOUP	3 662	4 295	633-	14. 73-
Total des Charges financières	6 861	8 346	1 484-	17. 79-
Résultat financier	6 861-	8 345-	1 484	17. 78
Résultat courant avant impôts	52 414	2 087-	54 501	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		44 122	44 122-	100. 00-
77520000 PROD. CESSION ELEMENTS ACTIFS		44 122	44 122-	100. 00-
Total des Produits exceptionnels		44 122	44 122-	100. 00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	225	840	615-	73. 21-
67120000 PENALITES AMENDES	90	840	750-	89. 29-
67120002 AMENDES ET PENALITES	135		135	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL		44 122	44 122-	100. 00-
67520000 VAL. COMPTABLE ELEM. ACTIF CED		44 122	44 122-	100. 00-
Total des Charges exceptionnelles	225	44 962	44 737-	99. 50-
Résultat exceptionnel	225-	840-	615	73. 21
IMPOTS SUR LES BENEFICES	107	8 324-	8 431	101. 29
69500000 Impôt société	107		107	
69910000 CREDIT IMPOT APPRENTISSAGE		1 712-	1 712	100. 00
69910001 CREDIT IMPOT APPRENTISSAGE		4 326-	4 326	100. 00
69910002 CREDIT APPRENTISSAGE		2 286-	2 286	100. 00
Total des produits	2 939 816	3 051 006	111 190-	3. 64-
Total des charges	2 887 734	3 045 609	157 875-	5. 18-
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	52 082	5 397	46 685	865. 02

«2 B »
SAS au capital de 50 000 €
Siège social : 37 AVE JEAN LOMBARD
13011 MARSEILLE
N° d'identification 792001133 RCS MARSEILLE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 06 SEPTEMBRE 2020**

Je soussigné Mr Bernard BRIGY agissant en qualité de président de la société « 2 B » après avoir établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que le rapport de gestion correspondant, le tout conformément à la loi, prends les décisions ci-après concernant :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- l'affectation des résultats dudit exercice ;
- la constatation des conventions visées par l'article L. 223-19 du code de commerce.

Prise de décisions :

*** Première décision**

Le président approuve les comptes allant du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 et les documents s'y rapportant tels qu'ils ont été présentés par le président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 52 082 €. Il approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé.

*** Deuxième décision**

Le président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 52 082 € de manière suivante :

- à la réserve légale à hauteur de	0 € ;
- au report à nouveau à hauteur de	17 082 € ;
- dividendes à verser aux actionnaires de	35 000 € ;
Total égal au bénéfice de l'exercice	52 082 €.

*** Troisième décision**

La rémunération du président au titre de ses fonctions au sein de la SAS 2 B pour l'exercice du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019, se monte à : 35 747 €.

BB

Versement de dividendes à hauteur de 35 000 € répartis entre les actionnaires, est pris pour 35 000 € sur les bénéfices.

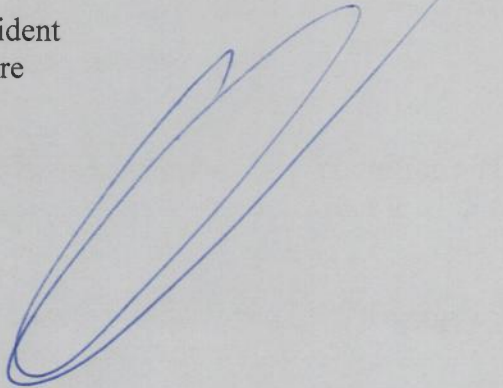
Au titre du dernier exercice, le montant brut des dividendes distribués est de : 20 000 €

*** Quatrième décision**

Le président déclare qu'aucune convention visée par L. 223-19 du code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

De tout ce qui précède, le président a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.

Le président
Signature



ASSEMBLEE GENERALE DU 06/09/2020

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2019, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. En conséquence Mr BRIGY Bernard assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

En application des statuts, cette décision a été prise pour une durée illimitée

Sauf modification du mode d'exercice de la Direction Générale, la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Afin de vous permettre d'apprécier le niveau d'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et ses résultats, nous avons établi un tableau synthétique faisant ressortir le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, le résultat financier, le résultat courant avant impôts, le résultat exceptionnel, l'impôt sur les sociétés acquitté et le résultat net comptable.

BB

Ces soldes de gestion vous sont donnés pour l'exercice écoulé et pour l'exercice précédent.

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Chiffre d'affaires	2 929 439	2 938 029
Résultat d'exploitation	59 275	6 258
Résultat courant avant impôts	52 414	(2 087)
Résultat exceptionnel	(225)	(840)
Impôt sur les sociétés	107	(8 324)
Résultat net	52 082	5 397

2) Progrès réalisés :

L'exercice réalisé a été marqué par une petite baisse d'activité.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris les participations suivantes :

NEANT

PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris le contrôle des sociétés suivantes :

NEANT

CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a cédé les participations suivantes :

NEANT

CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 4 du Code de commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

Notre activité n'a pas de conséquence sociale ou environnementale.

BB

PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce, nous vous donnons ci-après les informations sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, sur la couverture responsabilité civile de la Société et sur les moyens prévus pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique :

Notre société n'exploite pas d'installation classée.

SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société ne contrôle pas de société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31/12/2018 :

NEANT

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 2 929 439 €
- le total des produits d'exploitation s'élève à 2 939 815 €
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 2 880 540 €
- Le résultat d'exploitation ressort à 59 275 €
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 840 971 €
- Le montant des charges sociales s'élève à 179 998 €
- L'effectif salarié moyen s'élève à 36 salariés dont 6 apprentis

Compte tenu d'un résultat financier – 6 861 €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 52 414 €

Compte tenu des éléments ci-dessus, résultat exceptionnelle de – 225 € l'impôt sur les bénéfices de 107 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 52 082 €.

BR

Au 31/12/2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 155 471 €

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit 52 082 euros, comme suit :

- Au compte réserve légale pour un montant de 0 € réserve entièrement dotée
- Au compte report à nouveau pour un montant de 17 082 €
- Au versement de dividendes aux actionnaires pour 35 000 € pris sur les bénéfices.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Pour l'exercice précédent une distribution de dividendes a été effectuée pour 20 000 €.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

BB

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versé durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social.

Mr BRIGY Bernard : 35 747 €

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président

